

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☐ en numéraire (argent)	☐ première demande	☐ fonctionnement global	☐ annuelle ou ponctuelle
☐ en nature	☒ renouvellement (ou poursuite)	☐ projets(s)/action(s)	☐ pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- ☒ **État - Ministère** DDETS Pôle Cohésion Sociale
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- ☐ **Conseil régional**
Direction/Service
- ☐ **Conseil départemental**
Direction/Service
- ☐ **Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- ☐ **Établissement public**
- ☐ **Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Centre Communal d'Action Sociale de Rouen

Sigle de l'association : CCAS de Rouen Site web :

1.2 Numéro Siret : 26760045000014

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 2 rue de Germont

Code postal : 76005 Commune : ROUEN

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : AMIMI Prénom : Zohra

Fonction : Vice-Présidente

Téléphone : 02.35.07.98.10 Courriel : ccas-rouen@rouen.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : HADJ-DAHMANE Prénom : Rachid

Fonction : Responsable du Secteur Urgence et Insertion Sociales

Téléphone : 02.35.07.98.11 Courriel : rachid.hadjdahmane@rouen.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☐ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ oui ☐ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Union Nationale de CCAS - Fédération des Acteurs de la Solidarité

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☒ oui ☐ Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année

ou exercice du

au

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	755106.32	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	41430
Achats matières et fournitures	130850	73 - Concours publics	
Autres fournitures	624256.32	74 - Subventions d'exploitation²	8021192.32
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	468080	DRAC	3000
Locations	74570	DDETS	352000
Entretien et réparation	144875	ARS	50000
Assurance	15185	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	34950		
Divers	198500		
62 - Autres services extérieurs	238495	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6500	Seine-Maritime	330000
Publicité, publication	23900		
Déplacements, missions	27900	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	180195	Métropole	100000
63 - Impôts et taxes	46669	Ville de Rouen	5949000
Impôts et taxes sur rémunération	39569	CCAS de Rouen	1237192.32
Autres impôts et taxes	7100	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	4843705	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	2911245	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	1306997	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	625463	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	1512314	75 - Autres produits de gestion courante	4000
Divers	353830	756. Cotisations	4000
Subventions aux budgets annexes	1158484	758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	16700	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	7000	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	178583	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	8066652.32	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	8066622.32
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	8066652.32	TOTAL DONT CVN	8066622.32

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui**Intitulé :**

La Chaloupe - Accueil de jour

Objectifs :

En fonction de ses capacités d'accueil et dans le cadre d'une mise à l'abri, La Chaloupe a pour objectifs :

- D'offrir un accueil individualisé à des personnes en grandes difficultés sociales ayant dormi dehors, dans un cadre d'hébergement d'urgence ou étant hébergées de manière précaire (amis, squat, voiture, ...).
- De proposer des activités permettant de s'alimenter, se reposer, retrouver sa dignité, accéder à ses droits et tisser des liens sociaux et accéder aux soins.

Description :

Il s'agit :

- D'offrir une prestation repas en lien avec le CHU de Rouen du lundi au vendredi. - D'offrir une possibilité d'accompagnement pour des demandes de soins, pour améliorer les conditions d'hébergement, pour accéder aux droits.
- D'organiser des activités diversifiées pour donner envie d'améliorer ses conditions de vie.
- D'organiser des rencontres entre les bénéficiaires et des professionnels de santé (thèmes prévus : les infections sexuelles transmissibles, la prévention de la tuberculose, les dépendances, ...).
- D'organiser des permanences hebdomadaires assurées par l'U.M.A.P.P.P., La Permanence d'Accès aux Soins de Santé de Ville (PASS), La Boussole et Emergence-s avec l'action QRS (Questions Réponses Santé).

La Chaloupe est ouverte au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 00.

La Chaloupe est premier accueil dans le cadre du SIAO Urgence et Mise à l'Abri pour les personnes qui fréquentent la structure.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Cette action est destinée à la population vulnérable : personnes en grandes difficultés sociales ayant dormi dehors, dans un centre d'hébergement d'urgence ou étant hébergées de manière précaire et dont l'état de santé nécessite d'être accueilli dans la journée pour s'alimenter et se poser.

La Chaloupe peut fournir jusqu'à 40 repas quotidiens.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

1 Place Saint Vivien 76000 ROUEN

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Une prestation repas (repas fournis par le CHU de Rouen). - Une prestation accueil orientation assurée par les professionnels de la structure. - Une prestation domiciliation assurée par le CCAS.- Une prestation accompagnement assurée par les professionnels de la structure et par les partenaires notamment l'U.M.A.P.P.P., Emergence(s), Inser'Santé, les autres structures du CCAS.

Les liens avec les structures d'accompagnement à la santé sont quotidiens.

Des permanences sont assurées régulièrement au sein de la structure sur le volet santé.

- Permanences de l'U.M.A.P.P.P. le jeudi après-midi. - Permanences de la Pass.- Animations QRS et actions collectives ayant pour thème la santé et le mieux-être.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		7.7
dont en CDI	7	
dont en CDD	2	
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☒ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 1/1/26 au 31/12/26

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Critères quantitatifs :

- Nombre d'accueils
- Nombre de repas
- Nombre de personnes différentes accueillies par typologie et caractéristiques (type de ressources, type de d'hébergement, âge, ...)

Critères qualitatifs :

- Évaluation qualitative des actions menées, difficultés rencontrées et perspectives.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année

2026 ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	58100	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	50
Achats matières et fournitures	13100	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	528332
Prestations de services	45000	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	34040		
Locations	2400	ARS	50000
Entretien et réparation	2900	DDETS	162012
Assurance	395	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	4250		
Divers	24095		
62 - Autres services extérieurs	200	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	200	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		CCAS de Rouen	316320
63 - Impôts et taxes	4027		
Impôts et taxes sur rémunération	4027		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	427260	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	289038	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	127122	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	11100	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
Divers		756. Cotisations	
Subventions aux budgets annexes		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	4755	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	528382	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	528382

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	528382	TOTAL DONT CVN	528382

La subvention sollicitée de 162012 €, objet de la présente demande représente 30.66 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

☐ Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation		☐ Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée	
Date de la manifestation :		Date de début :	
Titre - nom de la manifestation :		Date de fin :	
Descriptif sommaire de la manifestation :		Qualification du besoin / projet concerné par la demande :	
Nombre de personnes attendues :		Nombre de bénéficiaires :	
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h			
Site, lieu ou équipement :		Matériel :	
Parc, jardin :		Sonorisation, micro, pied	
Voie publique (allée, place, square, etc.) :		Vidéoprojecteur, écran	
Stade (préciser) :		Projecteurs, éclairage	
Salle, gymnase :		Stand-Barnum 3x3m	
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :		Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
		Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
		Chaises	
		Tables, tréteaux	
		Bancs	
		Grilles, panneaux et supports d'exposition	
		Barrières de chantiers, de police ("Vauban")	
		Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	
Livraison ou installation conforme le :			
Etat des lieux sortant le :			
Commentaires état matériel :			
SECURITE		Partie réservée à la collectivité	
Présence/ronde police souhaitée : de h à h			
Gardiennage :			

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Zohra AMIMI.....
représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

☒ inférieur ou égal à 500 000 €☐ supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :	162012	€ au titre de l'année ou exercice 2026
		€ au titre de l'année ou exercice
		€ au titre de l'année ou exercice
		€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le _____ à Rouen

Signature

--

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.